

NOVEMBRE 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Flash  
Info

ARENH et lutte contre la spéculation

Le Conseil Supérieur de l'Énergie émet un premier avis unanime

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 14 novembre pour examiner deux textes concernant l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), suite à une demande d'EDF.

Le dispositif ARENH, issu de la loi NOME de 2010, permet aux concurrents d'EDF de choisir ou non, selon leurs intérêts, d'avoir accès à 100 TWh soit le quart de la production du nucléaire historique.

Compte tenu des prix de marché très bas jusqu'à ces derniers temps, aucun fournisseur ne s'est, en 2016, approvisionné à l'ARENH, son prix de 42 euros étant bien supérieur aux prix de marché.

Or, l'arrêt pour contrôle de plusieurs centrales nucléaires a entraîné des hausses importantes et récentes de ces prix de marché. Cette situation a généré des **risques d'arbitrages spéculatifs lors du prochain guichet le 16 novembre** avec à la clé un enjeu de plusieurs centaines de millions d'euros pour EDF.

Une telle situation a amené EDF à demander des modifications de ces textes. **FO Énergie et Mines a soutenu cette demande et a demandé au Gouvernement d'agir en urgence.**

FO a voté, comme l'ensemble du Conseil Supérieur de l'Énergie, en faveur de ces deux textes qui évitent certaines dérives de ce mécanisme qui auraient eu de lourdes conséquences pour EDF et le Service public.

Malheureusement, ils ne les évitent pas toutes, et en particulier pas celles qui relèvent de la loi elle-même.

FO rappelle que **ce mécanisme reste totalement inacceptable car il donne des droits exorbitants aux concurrents d'EDF**, et notamment celui de choisir librement tous les ans, de se sourcer ou pas à l'ARENH sans d'ailleurs ne rien payer en contrepartie !

**C'est pourquoi FO continue de revendiquer résolument  
l'abrogation de la loi NOME et de l'ARENH.**